

1. Aug. 40 Kl.

15037

Berne, le 31 juillet 1940.

WN.

*noté*

Monsieur le Ministre,

Le Général a réuni, le 25 juillet, au Grütli, les officiers supérieurs de l'Armée. Il leur a tenu à cette occasion une brève allocution en langue française. Il devait s'agir, dans la convocation de ce "rapport d'armée" avant tout d'un geste symbolique.

Malheureusement, cette réunion donna bientôt naissance à des bruits fanbaisistes qui incitèrent l'Etat-Major de l'Armée à publier un communiqué dont le but était de mettre un frein à ces rumeurs. Le communiqué a paru dans la presse suisse le 29 de ce mois, et nous vous en remettons sous ce pli le texte authentique en langue française ainsi que sa traduction en langue allemande.

Il nous revient que cette réunion, ainsi que le communiqué qui l'a suivie, ont causé une certaine mauvaise humeur à la Légation d'Allemagne et à la Légation d'Italie à Berne. Nous nous expliquons cette attitude des deux missions diplomatiques par le fait que la réunion elle-même, ainsi que la traduction en quelques points trop libre du communiqué, a éveillé auprès d'elles un malentendu regrettable. En effet, le "rapport d'armée" du 25 juillet ne doit et ne peut pas être considéré comme une manifestation à l'égard des pays qui nous entourent. Notre Armée est sous les armes depuis bientôt une année.

A la Légation de Suisse,

B e r l i n .

4



Pour des raisons d'ordre économique et en vue notamment d'éviter une augmentation rapide du chômage, il ne peut être procédé, pour le moment, à une démobilisation générale. D'autre part, le Haut-Commandement de l'Armée ne pouvait pas ne pas tenir compte d'une certaine lassitude qui pourrait se faire sentir parmi les soldats, et il fallait par conséquent leur adresser quelques paroles d'encouragement, pour les induire à la patience et pour leur faire sentir qu'en demeurant à leur poste ils remplissent un devoir patriotique. Il ne faut pas perdre de vue non plus le fait que, dans la période troublée par laquelle passe l'Europe en ce moment, des considérations politiques d'ordre purement intérieur justifient largement le maintien d'une partie de nos troupes sous les drapeaux.

Nous avons jugé utile de vous fournir, pour votre information, les précisions qui précèdent, pour le cas où, de votre côté, vous devriez être saisi officiellement ou officieusement de cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

*Le Chef*

*de la Division des Affaires étrangères*

2 annexes.

1. Aug. 40 KI.